

# Projet Sportif Fédéral 2021-2024

Attribution des crédits PSF 2021

Dossier Clubs, Comités, Liges



# **sommaire**

- 1. Préalables**
- 2. Critères**
- 3. Procédures**
- 4. Dossier Clubs**
- 5. Dossier Ligues et Comités**
- 6. Dossier Ligues, Comités et Clubs**
- 7. Evaluation**
- 8. Le Compte Asso**

# 1. Préalables

Cadre 2021 de l'ANS

# Agence Nationale du Sport

- Subvention octroyée pour une action réalisée sur l'année 2021;
- Obligation de finaliser un Projet Sportif Fédéral (PSF) ;
- Crédits de l'ex-part territoriale à arbitrer hormis certains territoires ;
- Les crédits emploi :
  - ne sont pas affecté aux fédérations,
  - Les fédérations émettent des avis sur les demandes via OSIRIS à partir de 2021
- La répartition des crédits doit tendre vers l'équilibre en 2024 à parité entre les clubs d'une part et les LR/CD d'autre part
- Le fond d'amorçage prévu en 2020 est maintenu à 20 000 € en 2021 par fédération (2 ans).
- Privilégier des actions ayant pour objectif d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines d'ici 2024.
  - Pour 2021, **augmenter de +25% les crédits dédiés** à cette thématique.



# Fédération Française de BasketBall

- Reprendre les 3 axes du PSF et assurer une cohérence entre PSF et chaque Projet Sportif Territoriale (PST) issu des Conférences Régionales du Sports (CRS) ;
- Imaginer des leviers pour favoriser l'évolution du nombre de licenciés ;
- Imaginer des leviers territoriaux pour ajuster le PSF aux réalités du terrain ;
- Tenir compte du Projet de Performance Fédérale (PPF) de la FFBB, et des crédits territoriaux du Ministère chargé des sports (BOP 219) jusqu'en 2019 ;
- Prendre en considération la démarche qualité ;
- Crédits PSF pour l'action et l'intention
- Crédits FFBB pour bonus liés à la performance
- Mettre en œuvre une garantie de l'éthique et de l'intégrité de la démarche ; quid d'un club sanctionné (commission de discipline, CCG, incivilités), condition d'inéligibilité ou de malus ?
- Avoir une démarche globale des différentes aides aux territoires (FFBB/PSF/EMPLOI) ;
- Être transparent ;
- Communiquer sur les critères, méthodes, calendrier, transparence.
- La FFBB veille à une répartition équitable.



# Principes de répartition clubs/structures

- L'ANS fixe une cible à échéance 2024 de répartition des crédits:
  - 50% clubs
  - 50% LR et CD
- La FFBB a établi un échéancier pour atteindre cette cible à échéance 2024, validé par l'ANS dans le cadre du PSF 2020.



Année	Clubs	LR/CD
2019 (valeur référence)	38%	61%
2020	40%	60%
<b>2021</b>	<b>42%</b>	<b>58%</b>
2022	45%	55%
2023	47%	53%
2024	50%	50%

Projet – En attente validation par l'ANS

# Principes de répartition financière pour l'année 2021

- L'Agence Nationale du Sport a confirmé par courrier en date du 22 mars 2021 la dotation au titre du PSF 2021 de la FFBB à hauteur de 3.005.400€.
- Cette dotation intègre une dotation de 459.650€ au titre du Plan de Relance de l'Etat.
- Les crédits 2020 affectés sur le développement de la pratique féminine s'élevait à 162.042€. L'objectif de +25% conduit à une dotation de 205.042€ en 2021.
- Les crédits « Outre-Mer » (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Mayotte, La Réunion) s'élèvent à 269.150€
- Les crédits pour la Corse, la Nouvelle Calédonie, Saint Pierre et Miquelon, la Polynésie Française et Wallis et Futuna font l'objet de dispositions particulières. Ils ne sont pas gérés par la FFBB.



# Les Textes

- [Note n°2021-DFT-02 : Politique de l'Agence en faveur des projets sportifs fédéraux \(PSF\) et stratégies territoriales de labellisation pour l'année 2021](#)
- [Mesures d'adaptation des règles de procédure et d'exécution des subventions publiques au sens de l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, attribuées aux associations, pendant la crise sanitaire.](#)



## 2. Critères

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is on the left side, and the other is on the right side, creating a sense of movement and depth.

# Introduction

Les critères du PSF ont été validés par le Comité Directeur (CD) de la FFBB lors de sa réunion des 28 et 29 février 2020. Le CD de la FFBB a défini les priorités, les orientations et les procédures d'attribution de crédits (part territoriale actions) provenant de l'Agence Nationale du Sport. Ce document de référence engageait les orientations du PSF jusqu'en 2024.

Ce cadre a été mis en place par le CD de la FFBB pour garantir aux clubs et aux structures fédérales, ligues régionales et comités départementaux, un traitement **équitable et transparent** de l'ensemble des dossiers sur le territoire national.

Au travers de ce document, clubs, comités et ligues disposeront d'une feuille de route qui permettra à la fois :

- A chacun de déposer des demandes de financement cohérentes ;
- A la fédération, par le biais de sous-commissions régionales et d'une commission nationale, d'analyser les dossiers équitablement tout en apportant un regard adapté aux spécificités locales, et d'être garante de la cohérence de l'attribution des crédits.

Le Bureau Fédéral a étudié le bilan de la campagne 2020 et les préconisations d'évolution, d'ajustements.

Le CD de la FFBB réuni les 8 et 9 février 2021 a validé la commande politique pour la mandature.

Les dispositions ont été rappelées lors du CD de la FFBB des 26 et 27 février 2021 et précisées lors du Bureau Fédéral du 24 mars 2021, après réception des derniers éléments de cadrage de l'ANS.



# Règles de fonctionnement

## Règles générales déterminées par l'Agence Nationale du Sport :

Le seuil minimum est maintenu à 1 500 € par bénéficiaire (clubs, comités, ligues)

Il est abaissé à 1 000 € pour les bénéficiaires dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.

Le seuil minimum est estimé au cumul des sommes attribuées par fiche action

Attention l'aide financière ne peut pas :

- être supérieure à 50 % du budget de l'action concernée (Taux à fixer par la Fédération)
- être supérieure à la somme demandée

Les Comités et les Ligues ne peuvent jouer le rôle de « chef de file » (le reversement est bien interdit)

## Règles générales déterminées par la Fédération

Les actions présentées doivent répondre aux objectifs de l'Agence Nationale du Sport, lesquelles sont déclinées dans le Projet Sportif Fédéral.

Dans le cadre d'un fonctionnement efficient, il est acquis de participer obligatoirement aux réunions regroupant les différentes structures (FFBB, LR, CD) (ex. Conseil des Présidents, zones, séminaires)

Les actions éligibles sont détaillées dans les fiches thématiques.

# Critères clubs

Les CLUBS pourront déposer au total **5 fiches** (plus le plan de relance) de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport)
- Thématique n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)

## Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

Les clubs disposeront d'un « Guide pratique » détaillant quel contenu dans quelle fiche.

Projet – En attente validation par l'ANS

# Critères LR et CD

Les LR-CD pourront déposer au total **9 fiches** (et 1 fiche au titre du plan de relance) de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°6 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)
- Thématique n°7 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°8 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°11 : Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale
- Thématique n°12 : Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés
- Thématique n°13 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)
- Thématique n°14 : Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximité, terrains mobiles 3x3)



# Critères LR et CD (suite)

## Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°9 : Accompagner, par les Comités et les Liges, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)

## Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°10 : Développer, par les Comités et les Liges, les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

Les Comités et Liges disposeront d'un « Guide pratique » détaillant quel contenu dans quelle fiche.

# Critères Comités, Ligues et Clubs

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°15 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
- Thématique n°16 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
- Thématique n°17 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

# Fiches actions 2021

- Des intitulés de fiches ont été modifiés par rapport à 2020 :
  - Pour plus de lisibilité
  - pour tenir compte du projet fédéral
  - pour évaluer la transformation des clubs vers le club3.0
- Modalités Clubs:
  - 5 fiches et le plan de relance
  - Utiliser la possibilité du LCA d'identifier s'il s'agit d'une **action nouvelle**
- Modalités Ligues et Comités
  - 9 Fiches et le plan de relance
  - Utiliser la possibilité du LCA d'identifier s'il s'agit d'une **action nouvelle**
- L'actualisation de l'ensemble des fiches actions 2021 est en cours**

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport	Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de votre fédération
Développement de la pratique	01 - Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Insertion professionnelle par le sport)
Développement de la pratique	02 - Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Développement de la pratique	03 - Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Promotion du sport santé	04 - Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	05 - Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport	Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de votre fédération
Développement de la pratique	06 - Développer, par les Comités et les Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)
Développement de la pratique	07 - Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Développement de la pratique	08 - Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
Promotion du sport santé	09 - Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)
Développement de l'éthique et de la citoyenneté	10 - Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"
Développement de la pratique	11 - Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale
Développement de la pratique	12 - Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés
Développement de la pratique	13 - Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)
Développement de la pratique	14 - Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximité, terrains mobiles 3x3)

Objectifs opérationnels de l'Agence nationale du sport	Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de votre fédération
Développement de la pratique	15 - Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
Développement de la pratique	16 - Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
Développement de la pratique	17 - Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive

Projet – En attente validation par l'ANS

# Eligibilité

## Les clubs éligibles :

- Les clubs, constitués en associations sportives régulièrement affiliées à la Fédération Française de Basket Ball à la date du dépôt du dossier pour la saison 2020 – 2021 ;
- Les sections « Basket-Ball » des clubs omnisports pourront déposer des projets auprès de la Fédération si elles répondent aux objectifs ;
- Les sections « Basket-Ball » ou clubs ASPTT, affiliés à la Fédération Sportive des ASPTT, auront l'obligation de déposer auprès de la Fédération des ASPTT et uniquement auprès de celle-ci.

## Les clubs bénéficiaires devront :

- Avoir licencié l'ensemble de leurs membres auprès de la FFBB ;
- Être à jour financièrement avec le Comité, la Ligue et la Fédération à la date de dépôt du dossier,
- **Avoir rendu son Compte Rendu Financier sur le PSF 2020**

## Ne sont pas éligibles :

- Les établissements affiliés
- Les sociétés sportives
- Les unions
- Les éventuelles associations support à des Coopérations Territoriales de Clubs

## Pour qu'un comité ou une ligue soit éligible, il est nécessaire que :

- Ses statuts soient votés en AG et validés par la FFBB à la date du dépôt du dossier pour la saison en cours
- La structure ait signé la convention de délégation fédérale,
- Être à jour financièrement :
  - les Ligues et les comités doivent être à jour financièrement vis-à-vis de la Fédération,
  - Les Comités Départementaux ou Territoriaux doivent être à jour financièrement vis-à-vis de leur Ligue à la date de dépôt du dossier,
- **Avoir rendu son Compte Rendu Financier sur le PSF 2020**



# 3. Procédures

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is a simple curve, while the other is a more complex shape that resembles a stylized letter 'A' or a large bracket.

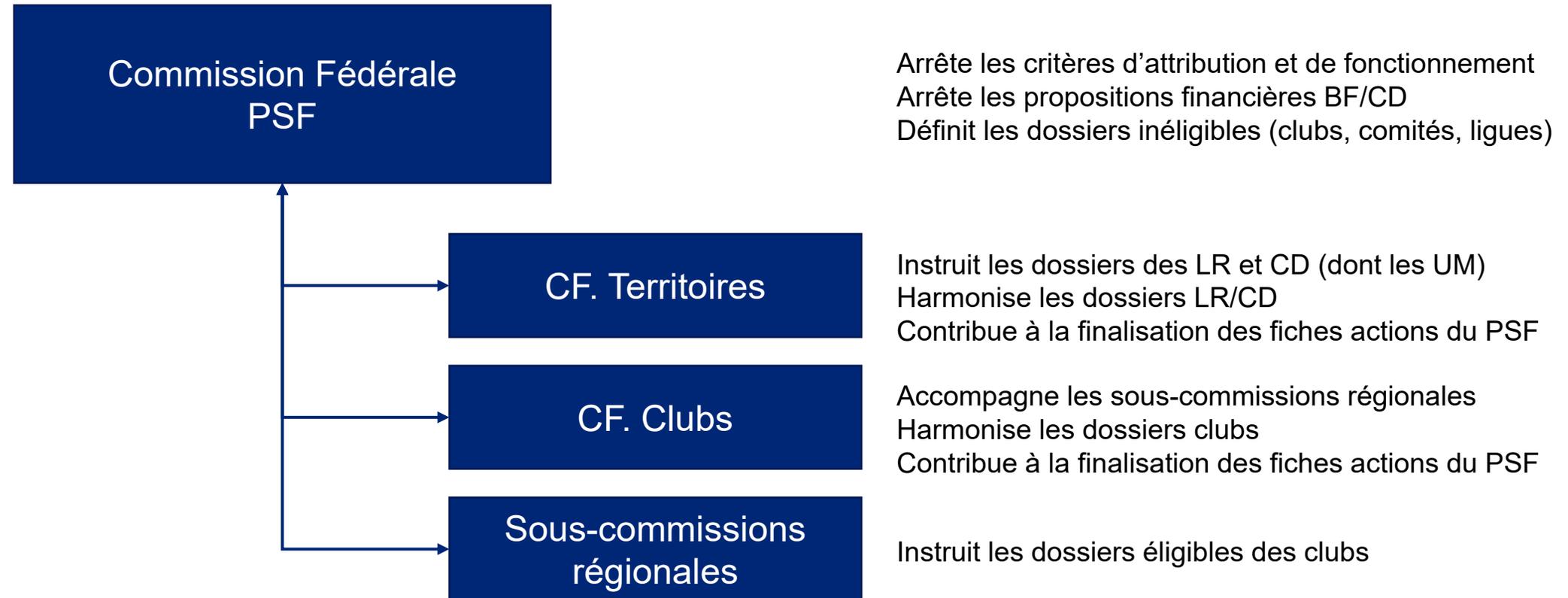
# Procédures

Les procédures doivent être simples et transparentes :

- Création d'une commission fédérale et d'une sous-commission par ligue régionale de métropole
- Dossiers clubs de métropoles par les sous-commissions régionales
- Dossiers clubs ultramarins par la commission fédérale territoires
- Dossiers comités et ligues par la commission fédérale Territoires



# Les axes et les actions



Projet – En attente validation par l'ANS

# Calendrier Demandes PSF 2021

- **Calendrier prévisionnel Campagne 2021**

- Lettre ANS dotation 2021 21 mars 2021
- Information du 25 mars 2021
- Attente validation par ANS des orientations FFBB
- Campagne: du **1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 avril 2021**
- Instruction des dossiers :
  - Clubs par sous-commission régionale Mai 2021
  - CD/LR par CF-Territoires Mai 2021
- Réunion de la CF-PSF: semaine du 3 mai 2021
  - Dossiers reçus
  - Identification des structures soutenues en 2020 :
    - Demandant une aide en 2021 => Charge Evaluation MAI
    - Ne demandant pas une aide en 2021=> Charge Évaluation à partir de Juillet
- Points **CD/BF**: 23-24/04/2021 2:07/2021 – 9/4/2021- 7/05/2021 – 11/06/2021
- Retour Agence Nationale Sport : 29 et 30 juin 2021

- **Calendrier prévisionnel Evaluation PSF 2020**

- Information structures Bilan CRF 30 septembre 2021



# Calendrier Evaluation du PSF 2020

- La FFBB doit rendre à l'ANS une évaluation du PSF 2020 avant le **30 Octobre 2021**
- **Semaine du 5 avril 2021, communication spécifique aux structures soutenues au titre du PSF 2020**
  - Les différents scenarii en fonction de la situation de l'action soutenue en 2020
  - Document CRF ou attestation sur l'honneur
- **Calendrier prévisionnel de l'évaluation du PSF 2020**
  - Les structures soutenues en 2020 et demandant une aide en 2021 doivent:
    - Dans LeCompteAsso transmettre leur CRF
    - Dans le cadre de leur demande 2021
  - Les structures soutenues en 2020 et ne demandant pas une aide en 2021 doivent:
    - Justifier de la réalisation du PSF2020
    - Dans LeCompteAsso avant fin Aout 2021 transmettre leur CRF

**Une note spécifique sur l'évaluation sera réalisée**



# Calendrier prévisionnel échéance du PSF 2021

11 Décembre 2020	Validation par le BF de la composition des sous-commissions régionales
BF du 19 mars 2021	Validation de la composition de la Commission Fédérale PSF 2021
19 mars 2021 à ce jour	Concertation avec l'ANS sur le PSF 2021
1-30 avril 2021	Campagne PSF 2021 de la FFBB
Mai 2021	Instruction des dossiers par les sous-commissions régionales et les commissions nationales
30 juin 2021	Retour des propositions par la FFBB pour l'ensemble des dossiers Clubs, LR et CD dans OSIRIS
30 septembre 2021	Retour des CRF des structures soutenues dans le cadre du PSF 2020 et n'ayant pas demandé une aide dans le cadre du PSF 2021
30 Octobre 2021	Retour Evaluation PSF 2020 par la FFBB à l'ANS



Projet – En attente validation par l'ANS

# Composition de la CF PSF 2021

SIUTAT Jean-Pierre	Président
AUGER Christian	
BALESTRIERE Thierry	
CONTENSOUX Alain	
DAUDIN Jacques	
DEPETRIS Pierre	Vice-Président
GISCOU Cathy	
HUNCKLER Jean-Pierre	
LUCIANI Anne	
NIVELON Gérald	
REFFET Céline	
SOUCHOIS Matthieu	



# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION ARA		
CHAPELLON	Marie-Pierre	LR ARA - Référent
ANDRÉ	Annie	LR
VASSEUR	Michel	LR
ZANOL	Michel	CD 01
CHEVALIER	Robert	CD 03
NEGRELLO	Annick	CD 15
BOUSELOUGUIA	Radouane	CD 2607
ALBISER	Jean-Louis	CD 38
BEAL	Antoine	CD 42
DANTONY	Richard	CD 43
BESSON	Dominique	CD 63
BARRE	Dominique	CD 69
CAGNON	Michel	CD 73
SPATARO	Marie-France	CD 74
Personnes invitées non membres de la Commission		
MORATA	Greg	DTR
CHASSARD	Pierre-Yves	DT/ Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION BFC		
MARGUERY	MICHEL	LR BFC - Référent
DEPIERRE	Bernard	Ligue
CUENOT	Christian	Ligue
PRUDON	Gilles	Ligue
PETITJEAN	Frédéric	CD 39
MEUNIER	Sébastien	CD 25
VERNOUD	Jacky	CD 21
SIMON	Jacques	CD 70-90
TAFFINEAU	Didier	CD 89
BERTHEAU	Thierry	CD 71
Personnes invitées non membres de la Commission		
FAURE	Nicolas	DTR
BEAUVOIR	Loïc	DT/ Référent Opérationnel

Projet – En attente validation par l'ANS

# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION BRE		
<b>LEBRETON</b>	Mickaël	Président - Référent
<b>COHENNEC</b>	Marylise	LR BRE
<b>KERDONCUFF</b>	Jean-Jacques	LR BRE
<b>KERHUIEL</b>	Serge	LR BRE
<b>BOIVENT</b>	Eric	CD 22
<b>MADEC</b>	Anne	CD 29
<b>BURGUIERE</b>	Christophe	CD 35
<b>LE BOUHELLEC</b>	Françoise	CD 56
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>BRISSON</b>	François	DTR
<b>HEMERY</b>	Mathilde	DT/ Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION CVL		
<b>LEVEQUE</b>	Christian	LR CVL - Référent
<b>PETIBON</b>	Michel	LR CVL
<b>PICHARD</b>	Guillaume	LR CVL
<b>DEVAUTOUR</b>	Thomas	CD 18
<b>DUBOIS</b>	Didier	CD 28
<b>MOREAU</b>	Nathalie	CD 36
<b>BOURDIN</b>	Jean-Marie	CD 37
<b>SALLE</b>	Sébastien	CD 41
<b>ORTEGA</b>	Valérie	CD 45
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>CORBE</b>	Nicolas	DTR

# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION GES		
<b>KIRSCH</b>	René	Président LR GES - Référent
<b>ROTH</b>	Christian	LR GES
<b>CHARBONNIER</b>	Laurent	CD 08
<b>DOMONT</b>	Jacques	CD 1052
<b>BAUDELLOT</b>	Bernard	CD 51
<b>BETTIOL</b>	Eric	CD 54
<b>HABART</b>	Christine	CD 55
<b>CONSEIL</b>	Alain	CD 57
<b>OEHLER</b>	Denis	CD 67
<b>MORENO</b>	José	CD 68
<b>GREGORY</b>	Gilles	CD 88
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>HANTZ</b>	Laurent	DTR
<b>PONS</b>	Thierry	DT / Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION HDF		
<b>DERUWEZ</b>	Olivier	LR HDF - Référent
<b>LESIEUR</b>	Christophe	CD 02
<b>COPIN</b>	Jean-Claude	CD 02
<b>GRUSCZYNSKI</b>	Dorienne	CD 59
<b>PENET</b>	Grégoire	CD 60
<b>ALECHOU</b>	Valentin	CD 60
<b>CARINCOTTE</b>	Jean-Louis	CD 62
<b>ROMERO</b>	Patrice	CD 62
<b>PLANCOT</b>	Benjamin	CD 80
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>D'HALLUIN</b>	Olivier	DTR
<b>DORMIEU</b>	Michel	DT/ Référent Opérationnel

# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION IDF		
<b>DURAND</b>	Marceau	Président LR IDF - Référent
<b>SEITE</b>	Laurent	LR IDF
<b>DIA</b>	Oumar	CD 75
<b>BOSI</b>	Kevin	CD 77
<b>GALCERAN</b>	Gilles	CD 78
<b>ZINSOU</b>	Omer	CD 91
<b>DEVILLARD</b>	Chantal	CD 92
<b>BARBA</b>	Carole	CD 93
<b>MISSER</b>	Christian	CD 94
<b>MARTIN</b>	Eric	CD 95
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>BALLARINI</b>	Ivano	DTR
<b>ROLLEE</b>	Stéphane	DT/ Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION NAQ		
<b>CAMBLATS</b>	Éric	LR NAQ - Référent
<b>MOUZET</b>	Nicole	LR NAQ
<b>CAMBLATS</b>	Éric	LE NAQ
<b>PIERRE</b>	Fabienne	CD16
<b>GOURDON</b>	Sylvette	CD17
<b>ROUANE</b>	Ghyslaine	CD19
<b>LESTERPT</b>	Gérard	CD23
<b>RIGOLET</b>	Michel	CD24
<b>NOVELLO</b>	Cécile	CD33
<b>PATUREAU</b>	Michel	CD40
<b>LODETTI</b>	Hélène	CD47
<b>VOIEMENT</b>	Alain	CD64
<b>CHAMPCOURT</b>	Cathy	CD79
<b>GUILBAUD</b>	Éric	CD86
<b>AUDOIN</b>	Claudine	CD87
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>POLLET</b>	Frédérique	DTR
<b>BRUNERIE</b>	Simon	DT/ Référent Opérationnel

Projet – En attente validation par l'ANS

# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION NOR		
<b>PESQUET</b>	Pascal	LR NOR - Référent
<b>RIVIÈRE-BOSQUET</b>	Sylvie	CD 14
<b>MARTIN</b>	Louis-marie	CD 27
<b>GOASCOZ</b>	Gilbert	CD 50
<b>COLLET</b>	Stéphane	CD 61
<b>SALIOU</b>	Gérard	CD 76
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>SIMON</b>	Christophe	DTR
<b>VIERO</b>	David	DT/ Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION OCC		
<b>AGOSTINI</b>	Antoine	LR OCC - Référent
<b>SANTOS-ROUSSEAU</b>	David	LR OCC
<b>DUBOURG</b>	Marilyne	LR OCC
<b>PY</b>	Patrice	LR OCC
<b>DESBOIS</b>	Brigitte	LR OCC
<b>DESSAINT</b>	Jean-Jacques	LR OCC
<b>DESDOIT</b>	Yves	CD 09
<b>FAESCH</b>	André	CD 30
<b>MEYSSELLE</b>	Francis	CD 31
<b>AGOSTINI</b>	Antoine	CD 32
<b>FERRIER</b>	Magali	CD 34
<b>TRUC</b>	Danielle	CD 65
<b>CALVET</b>	Jean	CD 81
<b>MARITON</b>	Bruno	CD 1166
<b>PORTAL</b>	Roselyne	CD 1248
<b>LARROQUE</b>	Florence	CD 4682
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>CHICANE</b>	Patrick	DTR
<b>RODRIGUEZ</b>	Eric	DT/ Référent Opérationnel

Projet – En attente validation par l'ANS

# Composition des sous-commissions régionales

SOUS COMMISSION PAC		
<b>BRUYERE</b>	Jean-Pierre	Président LR PAC - Référent
<b>PETITBOULANGER</b>	Arnaud	LR PAC
<b>FATTAH</b>	Alexandre	LR PAC
<b>LE BALC'H</b>	Bernard	CD0A
<b>PEREZ</b>	Joëlle	CD 06
<b>FARINA</b>	Francis	CD 13
<b>COLLETTE</b>	Patrick	CD 83
<b>PRELLWITZ</b>	Franck	CD 84
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>KEHLHOFFNER</b>	Eric	DTR
<b>HEINRICH</b>	Béatrice	DT/ Référent Opérationnel

SOUS COMMISSION PDL		
<b>DUPONT</b>	Jean-Michel	Président LR PDL - Référent
<b>LEVALLOIS</b>	Aline	LR PDL
<b>BAILLY</b>	Jean-Pierre	LR PDL
<b>GOUGAUD</b>	Bénédicte	CD 44
<b>NICOLAS</b>	Philippe	CD 49
<b>PINCON</b>	Bernard	CD 53
<b>PIOU</b>	Bruno	CD 72
Personnes invitées non membres de la Commission		
<b>MOULLEC</b>	Thierry	Directeur Technique Régional
<b>GRATTON</b>	Pauline	DT/ Référent Opérationnel

Projet – En attente validation par l'ANS

# Les Référents PSF

Libellé subvention	Code subv.	Coordonnées Référent Opérationnel	Téléphone
FFBasket - France - Projet sportif fédéral	994	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39
FFBasket - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	995	<a href="mailto:py.chassard@aurabasketball.com">py.chassard@aurabasketball.com</a>	06 09 66 26 55
FFBasket - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	996	<a href="mailto:loic.beauvoir@bourgognefranchecomtebasketball.org">loic.beauvoir@bourgognefranchecomtebasketball.org</a>	06 10 35 40 11
FFBasket - Bretagne - Projet sportif fédéral	997	<a href="mailto:mathilde.hemery@basketbretagne.com">mathilde.hemery@basketbretagne.com</a>	06 88 09 09 73
FFBasket - Centre-Val de Loire - Projet sportif fédéral	998	<a href="mailto:cm.leveque@orange.fr">cm.leveque@orange.fr</a>	06 87 78 01 82
FFBasket - Grand Est - Projet sportif fédéral	999	<a href="mailto:thierry.pons@grandestbasketball.org">thierry.pons@grandestbasketball.org</a>	03 83 18 95 05 06 18 54 69 07
FFBasket - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1000	<a href="mailto:directeurterritorial@liguebasket5962.com">directeurterritorial@liguebasket5962.com</a>	06 14 90 54 26
FFBasket - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1001	<a href="mailto:srollee@basketidf.com">srollee@basketidf.com</a>	06 13 21 08 41
FFBasket - Normandie - Projet sportif fédéral	1002	<a href="mailto:dviero@normandiebasketball.fr">dviero@normandiebasketball.fr</a>	06 65 04 88 75
FFBasket - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1003	<a href="mailto:sbrunerie@naqbasket.fr">sbrunerie@naqbasket.fr</a>	06 88 09 09 73
FFBasket - Occitanie - Projet sportif fédéral	1004	<a href="mailto:e.rodriquez@occitaniebasketball.org">e.rodriquez@occitaniebasketball.org</a>	06 84 97 31 91
FFBasket - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1005	<a href="mailto:pauline.gratton@paysdelaloirebasketball.org">pauline.gratton@paysdelaloirebasketball.org</a>	06 15 47 01 74
FFBasket - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1006	<a href="mailto:directrice@pacabasketball.fr">directrice@pacabasketball.fr</a>	06 07 71 92 62
FFBasket - Guadeloupe - Projet sportif fédéral	1007	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39
FFBasket - Martinique - Projet sportif fédéral	1008	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39
FFBasket - Guyane - Projet sportif fédéral	1009	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39
FFBasket - La Réunion - Projet sportif fédéral	1010	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39
FFBasket - Mayotte - Projet sportif fédéral	1011	<a href="mailto:psf2021@ffbb.com">psf2021@ffbb.com</a>	06 77 79 11 39

Projet – En attente validation par l'ANS

# 4. Dossier Clubs

Guide pratique

# Critères clubs (rappel)

Les CLUBS pourront déposer au total **5 fiches** (plus le plan de relance) de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS. Au maximum 1 fiche par thématique.

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°1 : Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS et Inser professionnelle par le sport)
- Thématique n°2 : Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°3 : Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°4 : Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)

## Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°5 : Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

Les fiches qui suivent constituent un guide pratique pour les clubs.



# Critères Comités, Ligues et Clubs (rappel)

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°15 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
- Thématique n°16 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
- Thématique n°17 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

# # Fiche thématique n°1 : Structurer le club (1/2)

CLUB

## Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)

### Type d'actions éligibles

- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Joueuses ou Joueurs Intérêt Général**  
Clubs dont l'équipe première évolue dans une division ouverte aux Joueuses et Joueurs d'Intérêt Général : seront exclusivement prises en compte les missions d'intérêt général réalisées par la Joueuse ou le Joueur d'Intérêt Général (JIG) respectant ce statut et son obligation de formation.
- **Structurer le club grâce à la présence et la formation de Techniciennes ou Techniciens**  
Peuvent être mentionnées ici les actions de formation initiale ou continue des formations d'entraîneurs et toute initiative du club visant à améliorer la qualité de son encadrement technique et éducatif.
- **Structuration du club grâce à la présence et la formation d'Officielles ou Officiels**  
Peuvent être mentionnées ici les actions de formation type sensibilisations aux règles, accompagnement vers la prise de responsabilité, organisation d'une école d'arbitrage en portant une attention particulière à ce que ces dernières soient labellisées Niveau 1 ou Niveau 2 (cf. Charte des Officiels).
- **Structuration du club grâce à la présence et la formation de Dirigeantes ou Dirigeants**  
Peuvent être mentionnées ici les actions de formation de dirigeants auxquels ils participent (ex. Automnales, Campus Fédéral).

# # Fiche thématique n°1 : Structurer le club (2/2)

CLUB

**Structurer le club (formation, outils de gestion, innovation, ESS)**

## Type d'actions éligibles

- **Structuration du club grâce à des outils de gestion ou d'innovation**

Peuvent être mentionnées ici les modes de fonctionnement modernisés du club permettant de fédérer les bénévoles et de simplifier le fonctionnement du club ainsi que toutes les innovations, notamment numériques ou digitales, liées à son organisation structurelle. Organisation de l'exploitation interne des informations transmises par FFBB, Ligue ou Comité via eFFBB.

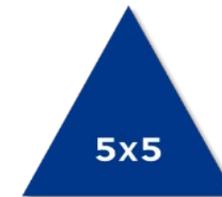
- **Structuration du club grâce aux relations avec son environnement social et économique**

Peuvent être mentionnées ici les collaborations avec des structures issues de l'économie sociale et solidaire, ou des organismes sociaux, les partenariats innovants avec des acteurs économiques.

**Pour l'ensemble des actions de structuration favorisant l'accès du public féminin aux fonctions et responsabilités, celles-ci devront être mentionnées spécifiquement sur la fiche n°5 : Société et Mixités**

Projet – En attente validation par l'ANS

# # Fiche thématique n°2 : Pratiquer le 5x5 (1/2)



**Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)**

## **Type d'actions éligibles**

- **Offre de pratique 5x5 MiniBasket**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer l'accueil, la fidélisation et l'éducation par le sport des Mini Basketteurs (U11 et moins), qu'il s'agisse d'Ecole de Mini Basket non labellisée ou d'Ecole de Mini Basket Labellisées 1, 2 ou 3 étoiles. Les écoles labellisées seront priorisées sur les écoles non labellisées.

- **Offre de pratique 5x5 Compétitions**

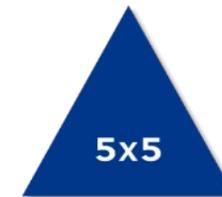
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratiques compétitives 5x5 à destination des licenciés. Les clubs disposant de labels délivrés par la fédération ou ses structures sont invités à les mentionner. Seront pris en compte :

- L'accueil et la formation des jeunes et adolescents (U2 à U18), qu'il s'agisse de club non labellisé ou des clubs disposant du Label Club Formateur 2 ou 3 étoiles. Les clubs labellisés seront priorisés sur les clubs non labellisés.
- Une offre de pratique compétitive à destination des adultes. Les pratiques compétitives entre club de tous niveaux, (Jeunes, Seniors, Vétérans)

- **Offre de pratique 5x5 Loisirs**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 5x5 pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

# # Fiche thématique n°2 : Pratiquer le 5x5 (2/2)



**Créer et développer l'offre de pratiques 5x5 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)**

## **Type d'actions éligibles**

- **Offre de pratique 5x5 Entreprises**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 5x5, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment dédiée à la pratique en milieu professionnel ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Évènementiel Basket 5x5**

Peuvent être mentionnées ici les manifestations organisées dans un cadre officiel par la fédération ou ses structures déconcentrées, ligues régionales ou comités départementaux :

- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 (Ex : finales nationales de championnats, plateaux de trophée ou de Coupe de France, tournois préparatoires équipes de France Jeunes)

Ne seront pas pris en compte les tournois amicaux de clubs ou les tournois ne contribuant pas à une compétition officielle organisée par la Fédération et ses structures déconcentrées.

**Pour l'ensemble des offres de pratique 5x5,  
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

Projet – En attente validation par l'ANS

# # Fiche thématique n°3 : Pratiquer le 3x3 (1/2)



3x3

**Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)**

## Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique 3x3 Compétitions**

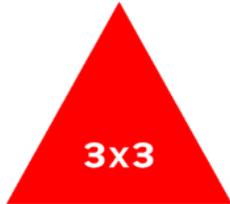
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique compétitive Basket 3x3 à destination des licenciés du club. Seront pris en compte les engagements d'équipes du club dans les compétitions officielles de club pour les catégories :

- U13, U15, U18, U23 Femmes
- U13, U15, U18, U23 et Hommes
- Seniors Femmes et Seniors Hommes
- Seniors Plus Femmes et Seniors Plus Hommes

- **Offre de pratique 3x3 Loisirs**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Loisir 3x3 pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif

# # Fiche thématique n°3 : Pratiquer le 3x3 (2/2)



3x3

**Créer et développer l'offre de pratiques 3x3 proposée par la FFBB dans une démarche qualité (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)**

## **Type d'actions éligibles**

- **Offre de pratique 3x3 Entreprises**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions de développement d'une pratique Basket Entreprise 3x3, dans le monde de l'entreprise, pour des personnes licenciées au sein de notre fédération gérée par la fédération, une ligue ou un comité. Les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif.

- **Offre de pratique 3x3 Évènementielle (Super League et Junior League)**

Peuvent être mentionnées ici toutes les organisations de tournois homologués par la Fédération dans le cadre de la SuperLeague ou de la Junior League. Seront pris en compte :

- Les Opens Starts
- Les Opens Plus
- Les Opens Plus Access

**Pour l'ensemble des offres de pratique 3x3,  
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

Projet – En attente validation par l'ANS

# # Fiche thématique n°4 : Pratiquer le VxE (1/)



**Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité  
(Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, Micro Basket...)**

## Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Santé**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Santé » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basket Santé bénéficiant du Label Découverte
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Résolutions
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Confort
- Action Basket Santé dans les clubs reconnus « Structures fédérales »

- **Offre de pratique VxE Basketonik**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basketonik » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basket Santé bénéficiant du Label Niveau 1
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Niveau 2

# # Fiche thématique n°4 : Pratiquer le VxE (2/3)



**Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité  
(Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif, Micro Basket...)**

## Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket Inclusif**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Basket Inclusif » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées.

- **Offre de pratique VxE Micro Basket**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique « Micro » entrant dans le programme officiel de la Fédération. Seront pris en compte uniquement les actions labellisées.

- **Offre de pratique VxE Partenariats Educatifs**

Peuvent également être mentionnées ici toutes les actions relevant des partenariats éducatifs qu'il s'agisse de partenariat pour la pratique du basket en temps scolaire ou hors temps scolaire. Seront pris en compte :

- Clubs Centre Ressource Technique pour les Opérations Basket à l'École,
- Club proposant des activités périscolaire Opération Basket Animation
- Clubs partenaires d'Opération Basket au Collège, Opération Basket au Lycée,
- Clubs partenaires de l'Opération Basket à l'Université ou de Centre Université Basket (CUB).

# # Fiche thématique n°4 : Pratiquer le VxE (3/3)



Créer et développer l'offre de pratiques VxE proposée par la FFBB dans une démarche de qualité  
(Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basket Inclusif, Micro Basket...)

## Type d'actions éligibles

- **Offre de pratique VxE Basket en milieu carcéral**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à proposer une offre de pratique en milieu carcéral ou autres lieux de privations de liberté relevant du Ministère de la Justice

- **Offre de pratique VxE Centre Génération Basket**

Peuvent être mentionnées ici tous les « Centres Génération Basket » mis en œuvre par les clubs relevant du programme officiel de la Fédération.

- **Offre de pratique VxE e-Sport**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à promouvoir le e-Sport dans l'objectif d'intégrer une pratique sportive régulière au sein d'un club

**Pour l'ensemble des offres de pratique VxE,  
une attention particulière sera portée pour les actions favorisant l'accès au public féminin**

Projet – En attente validation par l'ANS

# # Fiche thématique n°5 : Plan « Société et Mixités » (1/2)

**Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"**

## **Type d'actions éligibles**

- **Lutte contre les violences sur et en dehors des terrains**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à lutter contre toutes les formes de violences :

- Lutte contre les violences sexuelles et le bizutage
- Lutte contre le harcèlement, le cyberharcèlement
- Lutte contre les incivilités et les comportements anti-sportifs

- **Lutte contre les discriminations et stéréotypes**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à lutter contre le racisme, le sexisme, l'appartenance avérée ou supposée à une religion, les lgbt-phobies, le validisme

- **Lutte contre les dérives communautaires**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre pour veiller au respect de la laïcité et du pluralisme ainsi que les actions de promotion des valeurs de la République et de la laïcité

- **Lutte contre les addictions**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre pour protéger les pratiquants des différentes addictions telles que le tabagisme, l'addiction aux drogues, l'alcoolisme, l'addiction aux jeux vidéo ou à la pratique excessive du sport

# # Fiche thématique n°5 : Plan « Société et Mixités » (2/2)

**Soutenir les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"**

## **Type d'actions éligibles**

- **Promotion de la féminisation**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par le club visant à permettre à chacune l'accès à l'ensemble des missions et responsabilités

- **Transition écologique**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions visant à diminuer notre empreinte carbone, sensibiliser à l'utilisation de produits le plus naturel possible et/ou issue de l'agriculture biologique, utiliser du matériel réutilisable et conçu si possible avec des matières non polluantes, promouvoir le lien entre l'écoresponsabilité et le sport

- **Performance sociale**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions visant à

- Favoriser l'accès à tous les publics qui peuvent en être éloignés pour des raisons de précarité sociale ou financière.
- Encourager l'insertion des jeunes dans l'emploi grâce au sport
- Tisser le lien social entre différents publics

# **5. Dossier Ligues et Comités**

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right side of the frame.

# Critères Ligues et Comités (rappel)

Les LR-CD pourront déposer au total 9 fiches (plus le plan de relance) de demandes d'aide financière au titre des crédits issus de l'ANS.

**Au maximum 1 fiche par thématique.**

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°6 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF)
- Thématique n°7 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°8 : Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)
- Thématique n°9 : Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale
  
- Thématique n°10 : Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés
- Thématique n°11 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)
- Thématique n°12 : Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximité, terrains mobiles 3x3)

# Critères LR et CD (suite)

## Axe 2 : Promotion du Sport Santé

- Thématique n°13: Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, MicroBasket, Basketinclusif,...)

## Axe 3 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Thématique n°14 : Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB "Société et Mixités"



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

Les Comités et Ligues disposeront d'un « Guide pratique » détaillant quel contenu dans quelle fiche.

# Critères Comités, Ligues et Clubs

## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°15 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
- Thématique n°16 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
- Thématique n°17 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

# FICHE THEMATIQUE N°6

## **Développer, par le réseau des Comités et Ligues, d'actions contribuant au Plan de Performance Fédéral (PPF) Type d'actions éligibles**

La Fédération a maintenu la proximité de sa filière de formation en conservant un pôle par secteur pour que chaque territoire, y compris le plus rural, puisse avoir aussi accès au haut-niveau, avec une proximité du domicile dans une tranche d'âge jeune.

Dans ce cadre, malgré la fusion des régions, ces territoires conservent deux, voire trois pôles à gérer. Ces ligues plurisectorielles, essentiellement en métropole, sont un facteur de réussite important, malgré le coût financier impactant leurs 2 ou 3 secteurs.

Sont concernées les régions et secteurs suivants : AUVERGNE-RHONE-ALPES (3 secteurs : Alpes, Auvergne et Lyonnais), BOURGOGNE-FRANCHECOMTE (2 secteurs : Bourgogne et Franche Comté), OCCITANIE (2 secteurs : Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées), PROVENCE-COTE D'AZUR (Provence et Côte d'Azur), HAUTS DE FRANCE (Picardie, Nord-Pas de Calais), NORMANDIE (2 secteurs : Haute et Basse Normandie), GRAND-EST (3 secteurs : Alsace, Lorraine, Champagne Ardennes), NOUVELLE AQUITAINE (3 secteurs : Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes).

# FICHE THEMATIQUE N°6 (suite)

## Programme d'actions prévues au PPF - Sélections féminines

- Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux :  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U12 et U13. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIC, TIC). Les actions complémentaires à l'initiative des Comités en direction des U13, U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF.
- Pour les Ligues Régionales :  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U13, U14 et U15. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIS, CIL, CIZ, TIS, TIL, TIZ). Les actions complémentaires à l'initiative des Ligues en direction des U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF

## Pole(s) Espoirs Féminins au sein des ligues plurisectorielles.

- Pour les Ligues Régionales uniquement :  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions liées au fonctionnement du ou des Pôle(s) Espoirs placés sous la responsabilité de la Ligue Régionale

# FICHE THEMATIQUE N°6 (suite)

## Programme d'actions prévues au PPF - Sélections masculines

- Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux :  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueurs des catégories U12 et U13. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF. Les actions complémentaires à l'initiative des Comités en direction des U13, U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF.
- Pour les Ligues Régionales :  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mise en place en application des Directives Techniques Nationales en direction des joueuses des catégories U13, U14 et U15. Seront prioritairement prises en compte les actions obligatoires du PPF (CIS, CIL, CIZ, TIS, TIL, TIZ). Les actions complémentaires à l'initiative des Ligues en direction des U12 voire U11 pourront être étudiées sous réserve de la participation effective aux actions obligatoires du PPF

## Pole(s) Espoirs Masculins au sein des ligues plurisectorielles.

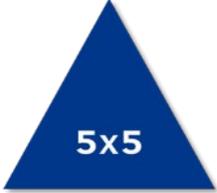
- **Pour les Ligues Régionales uniquement :**  
Peuvent être mentionnées ici toutes les actions liées au fonctionnement du ou des Pôle(s) Espoirs placés sous la responsabilité de la Ligue Régionale

# FICHE THEMATIQUE N°6 (suite)

## Contribution au réseau technique dans le cadre du PPF

- Équipe Technique Régionale  
Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessous, les Comités Départementaux ou Territoriaux devront contribuer activement au bon fonctionnement de l'Équipe Technique Régionale avec par exemple la participation aux réunions ou les mises à disposition de CTF.  
Pour les Ligues Régionales peuvent être mentionnées ici les actions de structuration et d'animation de l'Équipe Technique Régionale et du réseau technique.
- Équipe Technique Nationale  
De même afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessous, les Comités Départementaux ou Territoriaux et Ligues Régionales devront contribuer activement au bon fonctionnement de l'Équipe Technique Nationale, avec par exemple la participation aux réunions ou les mises à disposition de CTF

# FICHE THEMATIQUE N°7



5x5

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

- **Basket Compétition**

- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à développer les championnats de clubs (nouvelles offres, simplification de l'accès, formats innovants...). Une attention plus particulière sera portée au développement de l'offre compétitive en direction des catégories de jeunes. Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

- **Basket Loisir**

- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une pratique Basket Loisir pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

# FICHE THEMATIQUE N°7 (suite)

5x5

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

- **Basket Entreprise**
- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une compétitive Basket Entreprise pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

Projet – En attente validation par l'ANS

# FICHE THEMATIQUE N°7 (suite)



5x5

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 5x5 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

- **Coordination des évènements fédéraux**

Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessus, les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales devront mobiliser, encourager, voire soutenir les clubs de leur ressort territorial pour répondre aux appels à candidatures de la Fédération qu'il s'agisse de la pratique compétitive 5x5.

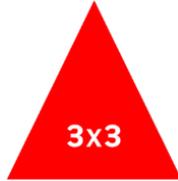
- **Organisation des évènements fédéraux**

Peuvent être mentionnées ici les manifestations organisées dans un cadre officiel par la Fédération ou ses structures déconcentrées

- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 FEDERAL
- Organisation répondant à un appel à candidature issu de la fédération pour une pratique 5x5 HAUT-NIVEAU ou INTERNATIONAL

Ne seront pas pris en compte les tournois amicaux de clubs non homologués.

# FICHE THEMATIQUE N°8



3x3

Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

- **Basket Compétition**

- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à développer les championnats de clubs (nouvelles offres, simplification de l'accès, formats innovants...) et plus particulièrement de développement des championnats de clubs en 3x3. Une attention plus particulière sera portée au développement de l'offre compétitive en direction des catégories de jeunes. Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.
- **Pourront être valorisés les Open Start.**

- **Basket Loisir**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une pratique Basket Loisir pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

# FICHE THEMATIQUE N°8 (suite)



3x3

Développer, par les Comités et les Liges, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

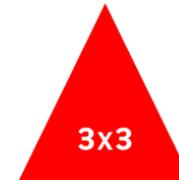
- **Basket Entreprise**
- Peuvent être mentionnées ici les actions visant à créer ou développer une compétitive Basket Entreprise pour des personnes seniors licenciées au sein de notre fédération (les pratiques au sein des fédérations notamment affinitaires ne relèvent pas de ce dispositif). Les actions de promotion ou de communication visant à développer ce format de pratique doivent être mentionnées ici.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Liges bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Liges bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

Projet – En attente validation par l'ANS

# FICHE THEMATIQUE N°8 (suite)



Développer, par les Comités et les Ligues, l'offre de pratique 3x3 (Basket Compétition, Loisir, Entreprise, événementiel)

## Type d'actions éligibles

- **Coordination des évènements fédéraux**

Afin de pouvoir bénéficier de financement pour les actions mentionnées ci-dessus, les Comités Départementaux ou les Ligues Régionales devront mobiliser, encourager, voire soutenir les clubs de leur ressort territorial pour répondre aux appels à candidatures de la Fédération qu'il s'agisse de la pratique compétitive 3x3.

- **Organisation des évènements fédéraux 3x3**

Peuvent être mentionnés ici les tournois organisés dans le cadre de la Superleague ou Juniorleague 3x3 qui font l'objet d'un appel à candidature par la fédération. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- Organisation de l'Open de France
- Organisation d'un Open Plus
- Organisation d'un Open Plus Access

# FICHE THEMATIQUE N°9



**Accompagner, par les Comités et les Ligues, les pratiques VxE proposées par la FFBB (Basket Santé, Basketonik, Micro Basket, Basketinclusif,...)**

## Type d'actions éligibles

- **Offre de pratiques non compétitives VxE**

Peuvent être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par les Comités et Ligues visant à soutenir les clubs qui proposent ou ouvrent une offre de pratiques non compétitives entrant dans l'une des actions fédérales (Basket Santé, Basketonik, Micro Basket, Basketinclusif,...)

. Seront pris en compte prioritairement :

- Action Basket Santé bénéficiant du Label Découverte
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Résolution
- Action Basket Santé bénéficiant du Label Confort
- Action Basket Santé dans les clubs reconnus « Structures fédérales »

Peuvent également être mentionnées ici toutes les initiatives relevant du Basket Inclusif en cours de déploiement par la fédération, notamment les initiatives liées à la promotion de cette nouvelle pratique auprès des clubs.

Peuvent également être mentionnées toutes les initiatives relevant du Basketonik et du Micro Basket en cours de déploiement par la fédération, notamment les initiatives liées à la promotion de cette nouvelle pratique auprès des clubs, des établissements et des entreprises.

# FICHE THEMATIQUE N°9 (suite)



Peuvent également être mentionnées ici toutes les actions mises en œuvre par les Comités et Ligues visant à soutenir les clubs souhaitant développer les partenariats éducatifs qu'il s'agisse de partenariat pour la pratique du basket en temps scolaire ou hors temps scolaire. Seront pris en compte :

- Clubs Centre Ressource Technique pour les Opérations Basket à l'École,
- Clubs proposant des activités périscolaires,
- Clubs partenaires d'Opération Basket au Collège, Basket au Lycée,
- Clubs partenaires de l'Opération Basket à l'Université ou de Centre Université Basket (CUB)
- Centre Génération Basket(CGB).

Seront pas pris en compte toutes les formes de pratiques Basket Pénitentiaire.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

# FICHE THEMATIQUE N°10

Développer, par les Comités et les Ligues, les actions en lien avec le plan FFBB « Société et Mixités »

## Type d'actions éligibles

Peuvent être mentionnées ici toutes les déclinaisons locales du programme FFBB Citoyen. Seront pris en compte :

- Les actions favorisant la féminisation de la pratique, dans le fonctionnement de l'association,
- Les actions favorisant la mixité de genre dans les pratiques et le fonctionnement du club,
- La sensibilisation des entraîneurs aux différentes thématiques de lutte contre la violence, **le bizutage** et les incivilités
- La déclinaison de la campagne « Un supporter ou Insupportable ? » et toutes les actions mises en place autour de la thématique « Parent Fair Play »,
- Mise en œuvre du « Je Joue, j'Arbitre, je Participe »,
- La prévention et la lutte contre les violences sexuelles et l'accompagnement des victimes, en s'appuyant sur le partenariat national (FFBB/Colosse aux Pieds d'Argile) et en mettant en place d'autres actions ou d'autres partenariats régionaux.

# FICHE THEMATIQUE N°10 (suite)

- L'accès à la pratique et à la vie en club aux personnes éloignées pour raison de santé ou de handicap,
- La prévention et la lutte contre les stéréotypes et toutes les formes de discriminations notamment le sexisme, le racisme et l'homophobie,
- La transmission des Valeurs de la République, le principe de Laïcité.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

***Ne seront pas pris en compte toutes les formes de pratiques Basket Santé et Basket Inclusif, lesquelles seront valorisables dans le dans la fiche n°9***

# FICHE THEMATIQUE N°11

**Contribuer, au sein des instituts régionaux (IRFBB), à la formation fédérale**

## **Type d'actions éligibles**

### **Pour les Comités Départementaux ou Territoriaux**

Peuvent être mentionnées ici les actions de formation fédérale, sous le contrôle de la Ligue. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- La contribution à la formation des dirigeants, déléguée par la ligue, selon son programme
- La contribution à la formation des officiels, déléguée par la ligue, selon son programme
- La contribution à la formation des techniciens, déléguée par la ligue, selon son programme

Ne seront pas prises en compte les actions hors programme officiel défini par l'Institut Régional de Formation.

# FICHE THEMATIQUE N°11 (suite)

## Pour les Ligues Régionales

Peuvent être mentionnées ici les actions de formation fédérale, organisées par la Ligue. A ce titre seront uniquement pris en compte :

- La contribution à la formation des dirigeants (ex. organisation des Automnales, printanières)
- La contribution à la formation des officiels
- La contribution à la formation des techniciens
- La contribution à la formation des JIG

Peut également être mentionné le fonctionnement d'un Institut Régional de Formation (IRFBB) adapté au territoire régional

**L'ensemble des actions ci-dessus mentionnées devront respecter le cadre défini par l'Institut National de Formation.**

# FICHE THEMATIQUE N°12

Développer, par le Comité, la création de clubs (créa club), les extensions de pratiques proposées par la FFBB (5x5, 3x3 et VxE) ou le nombre de licenciés

## Type d'action éligibles

- **Création de clubs**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à augmenter le nombre de clubs présents et régulièrement affiliés sur le territoire de la structure et l'accompagnement des clubs nouvellement créés. Une attention plus particulière sera portée à la création de nouveaux clubs délivrant des licences et favorisant l'accès aux pratiques 3x3 ou aux pratiques VxE.

- **Extension de pratiques**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à encourager et soutenir les clubs dans leurs efforts de diversification des formes de pratiques. Pourront donc être valorisées ici les initiatives des Comités et des Ligues ayant pour but d'accompagner les clubs dans l'ouverture de nouvelles formes de pratiques (Clubs 5x5 ouvrant des créneaux de pratique 3x3, Clubs 5x5 proposant des activités VxE...).

# FICHE THEMATIQUE N°12 (suite)

- **Accompagnement les collaborations des clubs sur un territoire**

Peuvent être mentionnées ici les actions d'accompagnement par structures visant à créer ou maintenir une pratique sportive par l'intermédiaire de collaborations entre clubs (CTC, union, ...). Le soutien devra être accordé à des collaborations ayant vocation prioritairement à garantir une implantation territoriale.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Liges bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Liges bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

# FICHE THEMATIQUE N°13

Développer, par les Comités et les Liges, les actions liées à la particularité territoriale (milieu rural, mixte ou urbain)

## Type d'actions éligibles

- **Territoires ruraux**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à maintenir ou accroître la pratique sur des territoires ruraux ou montagneux (ZRR et bassins de vie isolés). Seront notamment prises en compte les actions mises en place visant à réduire les effets de l'isolement géographique ou des problématiques de mobilités induites par de l'éloignement, des ruptures scolaires (passage de l'école au collège plus éloigné, du collège au lycée ...)

Une attention particulière sera portée à toutes les idées innovantes visant à maintenir une implantation ou l'ouverture de nouvelles offres (VxE ou 3x3) dans des territoires isolés.

- **Territoires urbains, notamment métropolitain**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à adapter l'accueil et l'offre de pratiques aux spécificités des territoires urbains et des métropoles. Seront notamment prises en compte les actions visant à accueillir les pratiquant.e.s issu.e.s de quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville (QPV).

Une attention particulière sera portée à toutes les idées innovantes visant à s'adapter aux modes de consommations et de pratiques plus ludiques ou visant à occuper de nouveaux espaces de pratiques (terrains extérieurs notamment).

# FICHE THEMATIQUE N°13 (suite)

- **Territoires mixtes**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à favoriser le lien entre les territoires ruraux et les territoires mixtes ou métropolitains pour maintenir une implantation équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du département ou de la région.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

# FICHE THEMATIQUE N°14

**Accompagner le plan infra (stratégie régionale, terrains de proximités, terrains mobile 3x3)**

## Type d'action éligibles

- **Nouvelles implantations**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant à accompagner les structures venant à l'appui des collectivités territoriales pour l'implantation de nouveaux équipements pouvant relever du dispositif « Plan Infra » porté par la FFBB.

- **Terrains déjà implantés**

Peuvent être mentionnées ici les actions visant accompagner l'ouverture et favoriser l'utilisation d'équipements construits dans le cadre du « Plan Infra » notamment les actions visant à promouvoir toutes les offres de pratiques fédérales (5x, 3x3, VxE) sur des équipements nouvellement construits.

- **Terrains mobiles**

Peuvent être mentionnées ici les actions liées à l'utilisation de terrains mobiles acquis par les structures et ceux fournis par la FFBB dans le cadre du Retour au Jeu. Une attention particulière sera accordée sur les actions dans le cadre d'un plan de reconquête pendant l'été 2021.

Les opérations menées au moyen des structures gonflables peuvent également être mentionnées sur cette fiche.

**Seront soutenues les actions à l'initiative de la structure.**

*Les Comités et les Ligues bénéficiant du dynamisme des clubs ou les Ligues bénéficiant d'actions lancées par les Comités ne pourront pas prétendre à des crédits en qualité de « chef de file »*

Projet – En attente validation par l'ANS



# **6. Dossier Ligues, Comités et Clubs**

Guide pratique – Plan de Relance

# Critères Comités, Ligues et Clubs



## Axe 1 : Développement de la pratique

- Thématique n°15 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)
- Thématique n°16 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)
- Thématique n°17 : Plan de Relance LR, CD et CLUBS - Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive



**Pas de possibilité de déposer 2 fiches sur une même thématique**

# FICHE THEMATIQUE N°15

Plan de Relance



Type d'actions éligibles

- Actions financées dans le cadre de l'enveloppe spécifique liée au Plan de relance : **Associations en très grande difficulté (proches de la cessation de paiement)**

Projet – En attente validation par l'ANS

# FICHE THEMATIQUE N°16



## Plan de Relance

### Type d'actions éligibles

- Actions financées dans le cadre de l'enveloppe spécifique liée au Plan de relance : **Associations mettant en place des actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques,...)**

Projet – En attente validation par l'ANS

# FICHE THEMATIQUE N°17



## Plan de Relance

### Type d'actions éligibles

- Actions financées dans le cadre de l'enveloppe spécifique liée au Plan de relance : **Associations menant des actions en faveur de la reprise de l'activité sportive**

Projet – En attente validation par l'ANS

# 7. Evaluation

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is on the left side, and the other is on the right side, creating a sense of movement and depth.

# LE CADRE GENERAL

- Lorsque la subvention est utilisée pour une action déterminée, l'association doit fournir à l'organisme qui la subventionne **un compte rendu financier (CRF)**.
- Ce document doit **prouver que les dépenses** effectuées sont **conformes à l'objet de la subvention**. Il doit être transmis dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice budgétaire qui s'étend du 01/01/2020 au 31/12/2020 pour lequel la subvention a été attribuée.
- En revanche, quelle que soit la **nouvelle demande déposée** par une association, il est une **obligation que de remettre le CRF avant le dépôt** ou du moins la décision d'attribution d'une nouvelle demande, de sorte que l'autorité administrative qui a accordé la subvention, puisse s'assurer de la conformité des dépenses effectuées au regard de l'objet de la subvention.
- Pour établir le CRF, l'association doit utiliser le formulaire suivant : [CERFAn°15059\\*02compte-rendufinancierdesubvention](#)
- Enfin, **le CRF est une obligation** si la subvention a été accordée **pour un projet**.



# LE CADRE GENERAL

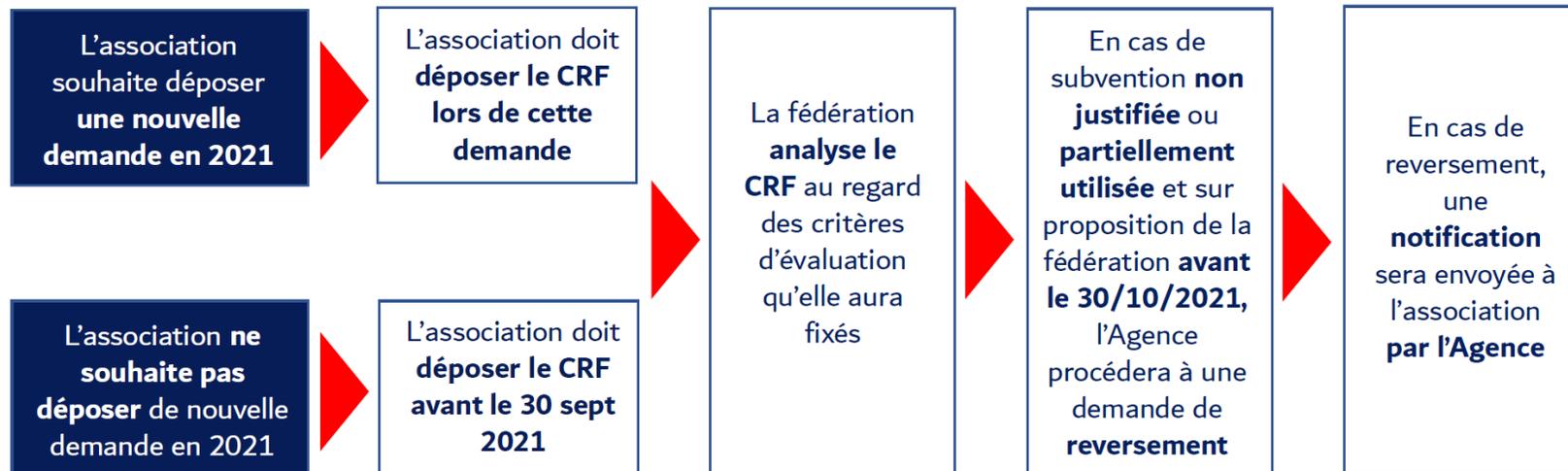
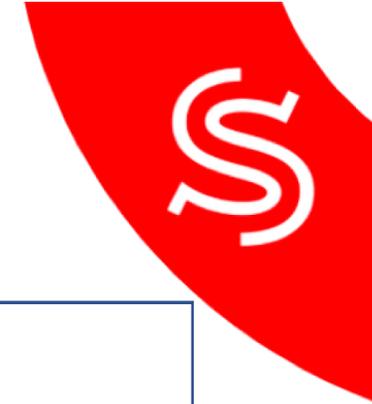
- Le CRF est composé de 3 parties :
  - Partie 1 : "Bilan qualitatif de l'action réalisée"
  - Partie 2 : "Tableau de synthèse"
  - Partie 3 : "Données chiffrées : annexe"
- Si l'association a reçu une subvention pour plusieurs actions ou projets, elle doit compléter **un compte-rendu CERFA pour chaque action financée** (et non un compte-rendu CERFA pour l'ensemble des actions).
- Chaque compte-rendu complété doit être **signé par un représentant légal** de l'association qui atteste ainsi que les informations indiquées sont exactes.
- Si l'association a fait **évoluer son action prévisionnelle**, elle doit **impérativement l'expliquer dans le compte-rendu**.
- En revanche, **si l'action n'a pas pu se réaliser** ou qu'elle a pris beaucoup de retard, **l'association doit en informer la fédération** sans attendre la transmission du CRF.

# A quoi sert le Compte rendu financier ?

- Afin d'avoir un compte rendu aussi complet et précis que possible dans les informations qui sont renseignées, il revient aux fédérations sportives de **formaliser les consignes** qu'elles souhaitent voir appliquées par les associations.
- C'est grâce à ce document, que chaque fédération pourra constater que :
  - l'action financée a bien été réalisée
  - la subvention a été utilisée conformément à son objet
- Si l'association a fait **évoluer son action prévisionnelle**, elle doit **impérativement l'expliquer dans le compte-rendu**.
- En revanche, **si l'action n'a pas pu se réaliser** ou qu'elle a pris beaucoup de retard, **l'association doit en informer la fédération** sans attendre la transmission du CRF.

# Scénario 1

## Scénario n°1 : L'association a réalisé l'action en 2020



- A compter de 2021, l'évaluation et la procédure liées aux reversements devront être traitées dans OSIRIS
- La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#) interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021

## Scénario 2

### Scénario n°2 : L'association va terminer l'action au cours du 1er semestre 2021 comme prévu initialement



- A compter de 2021, l'évaluation et la procédure liées aux reversements devront être traitées dans OSIRIS
- La dématérialisation du CERFA Compte-rendu financier via [Le Compte Asso](#) interviendra au moment de l'ouverture de la campagne 2021
- L'ensemble des CRF devront être déposés via le LCA (ce qui pourra engendrer une double saisie pour les associations ayant déjà transmis leur CRF)

# Scénario 3

## Scénario n°3 : L'association n'a pu terminer ou réaliser l'action du à la crise sanitaire



- Le report des crédits permet à l'association de réaliser l'action initialement prévue en 2020 entre le 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2021.
- \*La proposition de la fédération prendra la forme d'un tableau type reprenant l'extraction OSIRIS auquel il sera demandé d'ajouter :
  - 1 colonne « Report » qui indiquera si c'est un report partiel / report total / pas de report
  - 1 colonne « Montant du report » qui indiquera le montant à reporter

# 8. Le Compte Asso

- Les liens
- Être rapidement opérationnel dans le Compte Asso

# Les liens

- Tous les documents afférents seront regroupés sur eFFBB, dans un Espace Projet dédié.
- Des tutoriels vidéo sur l'utilisation du Compte Asso sont également disponibles à l'adresse suivante :  
<https://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html> ou [https://www.youtube.com/watch?v=oCxi\\_FlbXFg&t=2s](https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlbXFg&t=2s)
- **Le Compte Asso** : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>
- Numéro de SIREN : <https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>
- Ne pas hésiter au sein d'un document écrit à utiliser la combinaison « CTRL F » pour rapidement trouver une information.



**B. Être  
rapidement  
opérationnel dans  
Le compte Asso**

# QUELLES PIÈCES PRÉPARER AVANT DE COMMENCER ?

**Pour toutes les demandes, munissez-vous au préalable de votre :**

- numéro **SIRET**
- numéro **RNA**
- **un exemplaire des statuts** déposés ou approuvés de l'association
- **la liste des dirigeants (personnes chargées de l'administration de l'association)** régulièrement déclarée
- le plus récent **rapport d'activité** approuvé
- le dernier **budget prévisionnel annuel** approuvé
- les **comptes annuels approuvés** du dernier exercice clos
- le **compte de résultat, le bilan annuel financier** du dernier exercice clos
- **un relevé d'identité bancaire** au nom de l'association
- **le projet associatif** de l'année pour laquelle la demande est faite
- si la démarche n'est pas réalisée par le représentant légal de l'association, le **pouvoir** donné par ce dernier
- le **rapport du commissaire aux comptes** pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000€ de dons ou de subventions.

# FAITES BIEN ATTENTION !

- Créez un seul compte par association
- Les sections ne doivent pas créer leur propre compte

Un courriel contenant un lien de validation de votre compte sera envoyé sur la boîte de messagerie. Il est impératif de valider votre compte dans les 24H avant de débiter la demande de subvention (attention aux indésirables ou spams) Utilisez **une boîte mail générique** afin que toutes les personnes susceptibles d'entreprendre les démarches de demande de subvention puissent y avoir accès.

<https://lecompteasso.frm.associations.gouv.fr>

# LE COMPTE ASSO

Pour les demandes de subvention, **Le Compte Asso** permet aux associations de déposer une demande de subvention entièrement simplifiée.

**Important : avant d'utiliser Le Compte Asso, nous vous conseillons :**

- **d'utiliser la dernière version des navigateurs Google Chrome, Firefox ou Safari, ce qui nécessite peut-être d'effectuer une mise à jour de votre navigateur**

**Les demandeurs doivent faire un dossier global avec les différentes fiches et non un dossier par fiche.**

# QUEL NAVIGATEUR POUR SE RENDRE SUR LE COMPTE ASSO



Attention au navigateur :  
seuls Firefox ,Safari et Chrome sont supportés par Compte Asso.



# LE COMPTE ASSO

Le Compte Asso permet de simplifier la saisie et le dépôt des demandes de subvention.

Le Compte Asso permet aussi aux dirigeants d'une association de prendre connaissance des informations dont l'administration dispose au sujet de son association, essentiellement les données figurant dans [le Répertoire National des Associations \(RNA\)](#) et [le répertoire Sirene](#), qu'il n'aura plus besoin de déclarer une nouvelle fois.

Le schéma ci-dessous illustre les étapes de l'utilisation du compte association pour effectuer une demande de subvention.

# LE COMPTE ASSO

1 – CREATION ET VALIDATION DU  
COMPTE



AJOUT DE VOTRE ASSOCIATION AU  
SEIN DU COMPTE



2 – VERIFICATION ET COMPLETION DES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES DE VOTRE  
ASSOCIATION ET DE SES ETABLISSEMENTS



3 – SAISIE DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION



4 – SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Projet – En attente validation par l'ANS

# COMMENT FAIRE SI JE NE RETROUVE PLUS MON NUMERO DE SIREN

<https://www.sirene.fr/sirene/public/recherche>

**sirene**.fr Fournisseur officiel d'information sur chacun des 28 millions d'établissements dont 11 millions actifs. Un service de l'Insee.

Diffusion open data Documentation Aide

> Accueil > Diffusion open data > Rechercher une entreprise

## Rechercher une entreprise

Retrouvez toutes les entreprises et leurs établissements. La base Sirene® est actualisée tous les jours, elle regroupe 28 millions d'établissements en activité ou non.

Vous pouvez également obtenir les entreprises et les établissements fermés. Tous les éléments d'identification sont affichés.

Quelles sont les démarches pour immatriculer une entreprise ou une association au répertoire Sirene ? Comment modifier sa situation (adresse, activité) ? Comment déclarer une cessation d'activité ? Rendez-vous ↗ sur Insee.fr.

Entreprise - Établissement

Saisir un Siren (9 chiffres) ou un Siret (14 chiffres)

Saisir une raison sociale (personne morale) ou [nom et/ou prénom] (personne physique) ?

Adresse

Saisir un numéro, un type ou un libellé de voie ?

Saisir un nom de commune ou un code postal ?

Exclure de la recherche les établissements fermés

Rechercher

Projet – En attente validation par l'ANS

# POUR GAGNER REELEMENT DU TEMPS DANS VOS DEMARCHES

Pour gagner du temps téléchargez vos documents\* et renseignements avant de commencer à remplir des demandes. Ils sont alors rentrés « une bonne fois pour toutes » et viennent s'incrémenter automatiquement sur chaque fiche. Attention une déconnection est prévue toutes les 30 minutes (même si on est actif en ligne !) Il faut donc vraiment enregistrer systématiquement.

\*La taille maximum acceptée est de 10Mo par pièce

Les formats acceptés sont : doc, docx, xls, xlsx, odt, ods, jpg, jpeg, pdf et zip

# PENSEZ A ENREGISTRER CHACUNE DE VOS ETAPES !

The screenshot shows a web interface for requesting a subsidy. The form is titled "Demander une subvention" and is divided into several sections. The top section contains input fields for "Charges fixes de fonctionnement", "Frais financiers", and "Autres", each with a value of 0. Below these are "Total des charges" (0) and "Excédent prévisionnel (bénéfice)" (0). The middle section is titled "CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE" and is split into two columns. The left column includes "86 - Emplois des contributions volontaires en nature" (0), "Secours en nature" (0), "Mise à disposition gratuite de biens et prestations" (0), "Prestations" (0), and "Personnel bénévole" (0). The right column includes "87 - Contributions volontaires en nature" (0), "Bénévolat" (0), "Prestations en nature" (0), and "Dons en nature" (0). At the bottom of the form, there is a green bar with the "ENREGISTRER" button, flanked by "PRÉCÉDENT" and "SUIVANT" buttons. A red arrow points to the "ENREGISTRER" button. The footer of the page contains navigation links for "A PROPOS", "OUVERTURE DES DONNÉES", and "ASSISTANCE ET CONTACT".

Charges		Produits	
Charges fixes de fonctionnement	0	Intitulé	
Frais financiers	0	Intitulé	0
Autres	0	Intitulé	0
Total des charges	0	Total des produits	0
Excédent prévisionnel (bénéfice)	0	Insuffisance prévisionnelle (déficit)	0

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature	0	Bénévolat	0
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	0	Prestations en nature	0
Prestations	0	Dons en nature	0
Personnel bénévole	0		
Total	0	Total	0

La subvention sollicitée de €, objet de la présente demande représente % du total des produits du projet.

**ENREGISTRER**

Projet – En attente validation par l'ANS

# IMPORTANT : NE PAS OUBLIER DE CLIQUER SUR « TRANSMETTRE » EN FIN DE PROCEDURE !

The screenshot shows a web interface for requesting a subsidy. At the top, there's a progress bar with five steps: 1. Sélection de la subvention demandée, 2. Sélection du demandeur, 3. Pièces justificatives, 4. Chargement du récapitulatif de la demande, veuillez patientez., and 5. À regarder plus tard. The current step is 5. A modal dialog titled "Confirmer la transmission" is open, asking for confirmation to transmit the dossier. The dialog text reads: "Cette action va permettre de transmettre votre dossier au service instructeur. Il ne sera alors plus modifiable, sauf si le service instructeur vous en laisse la possibilité. Vous allez aussi récupérer le Cerfa de votre dossier au format PDF. Souhaitez-vous continuer ?". Below the dialog, there are buttons for "Confirmer la transmission", "Télécharger le récapitulatif", and "Annuler". A large red arrow points from the bottom right towards the "TRANSMETTRE" button at the bottom right of the page. The page also includes a footer with "PLUS DE VIDÉOS", "OUVERTURE DES DONNÉES", and "FAQ".

Projet – En attente validation par l'ANS

# BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUR LE PSF ?

**SI JE SUIS UN CLUB** = je m'adresse au référent PSF de ma Ligue

**SI JE SUIS UN COMITE OU UNE LIGUE DE METROPOLE** = je sollicite l'équipe PSF

[psf2021@ffbb.com](mailto:psf2021@ffbb.com)

**SI JE SUIS UN CLUB ULTRAMARIN OU UNE LIGUE ULTRAMARINE** = je sollicite l'équipe

PSF [psf2021@ffbb.com](mailto:psf2021@ffbb.com)



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL



3X3  FFBB

TEAM  
**FRANCE**  
BASKET



**FFBB**  
CITOYEN





# Merci



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

